

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 octobre 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

---

CONSEIL DE PARIS

---

**Conseil Municipal**

---

**Extrait du registre des délibérations**

---

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

---

**2012 V. 138** Vœu pour un moratoire sur les expulsions des familles et des jeunes majeurs sans papiers.

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal**

Considérant que la Ville de Paris et de nombreuses mairies d'arrondissement ont apporté depuis plusieurs années de façon concrète et symbolique leur soutien aux jeunes majeurs et aux familles sans papiers d'enfants scolarisés dans les écoles parisiennes par le biais notamment des cérémonies de parrainage républicains ;

Considérant qu'une circulaire du 6 juillet 2012 demande aux Préfets de préférer l'assignation à résidence au placement en rétention pour les familles parentes d'enfants ;

Considérant que la politique de l'ancien Gouvernement en matière de régularisation ne se fondait pas sur des critères objectifs et homogènes mais appliquait une "politique du chiffre" menant à un arbitraire préfectoral ;

Considérant que le Gouvernement actuel s'est engagé à publier dans les prochains jours une circulaire définissant des critères de régularisation objectifs, transparents et appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire qui permettront aux préfetures d'étudier les dossiers au cas par cas ;

Sur proposition de l'Exécutif, de Danielle SIMONNET et des élu(e)s du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

**Emet le vœu :**

- que la Préfecture de police, dans l'attente de la publication de la nouvelle circulaire sur les étrangers, réexamine attentivement chaque dossier de famille ou jeunes majeurs devant faire l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire.